

Sujet : [INTERNET] Enquête publique commune du Bosquel

De :

Date : 11/03/2024 11:07

Pour : "pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr" <pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr>

Messieurs,

Je vous adresse la présente afin de vous faire part de mes observations.

IL EST URGENT D'ARRETER D'ARTIFICIALISER LES TERRES.

Le projet prévoit une consommation de 43 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

Or, conformément aux réglementations du ministère de la transition écologique, c'est préjudiciable à la biodiversité, au climat et à la vie terrestre en général.

L'artificialisation est une des causes fondamentales du problème. Synonyme de destruction d'habitat d'espèces animales, elle participe à la destruction de la biodiversité.

En outre, un sol artificialisé n'absorbe plus le CO2 et participe donc à la hausse du réchauffement climatique.

Un sol imperméabilisé n'absorbe pas l'eau de pluie. En cas de fortes intempéries, les phénomènes de ruissellement et d'inondation sont donc amplifiés.

Il convient de faire observer que la mission régionale d'autorité environnementale Hauts-de-France note que le projet est situé en aval d'un bassin versant externe de 762 hectares et intercepte deux axes de ruissellement qui traversent le site, ce qui pourrait selon elle représenter un risque pour le phénomène d'inondation par ruissellement et soulève des inquiétudes quant à la qualité des eaux de nappe.

En outre, les terres menacées d'artificialisation sont actuellement en grande partie dévolues à l'agriculture, secteur clé qui devrait rester primordial sur notre territoire.

Malgré les 24 serres agricoles de 423 m² (environ un hectare) prévues en toiture du bâtiment A cela ne compensera pas la perte de de 43 hectares, y compris en termes de stockage de carbone ou d'écoulement des eaux.

L'exigence Zéro Artificialisation Nette s'applique désormais.

Pourtant, d'après le portail de l'artificialisation, 180 ha par an sont artificialisés dans la Somme.

Je vous rappelle que sur le territoire du grand amiénois, un grand nombre de parcelles est déjà ouvert à l'urbanisation à vocation économique. Rappelons l'extension de la zone d'activités Jules Verne 2 (73 hectares sur les communes de Boves, Glisy et Blangy-Tronville) et le projet de ZAC Borélia 2, sur 62 hectares.

La logistique ne saurait être un secteur d'avenir.

Par ailleurs, ce projet impliquera de fortes nuisances sonores pour les riverains, sachant que le parc logistique se situerait à seulement une centaine de mètres des habitations.

A cela s'ajoutera une pollution lumineuse et visuelle et, au final, une perte de valeur des habitations.

La circulation nuira aussi à la qualité de l'air, aussi pour les habitants d'Essertaux, Conty, Flers sur Noye, Oresmaux, Rogy, et Ô-de-Selle.

Il apparaît donc totalement déraisonnable de sacrifier des terres agricoles, essentielles au climat et aux ressources en eau, à un projet d'un autre temps, complètement redondant sur le territoire et dont le vernis écologique ne saurait dissimuler un impact environnemental complètement négatif.

On peut trouver sur le site du Grand Amiénois la présentation du Plan Climat-Air Energie Territorial. Sur les points concernant la qualité de l'air et les émissions de Gaz à Effet de Serre (réduire les GES, améliorer la qualité de l'air et préserver la santé des habitants, stocker du carbone), le projet de ZAC du Bosquel est entièrement en contradiction.

On est donc en droit d'attendre des pouvoirs publics, du préfet et des collectivités territoriales, qu'elles prennent leurs responsabilités, orientent les changements et protègent le bien commun en n'acceptant pas le projet de ZAC du Bosquel.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments dévoués.